N° 20260402-03

REÇU à la SOUS-PREFECTURE
- 3 AVR. 2026
de THIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de DORAT
Département du PUY DE DÔME

L'an deux mille vingt-six,
Le deux avril,
Le Conseil municipal de DORAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 15 minutes en mairie sous la présidence de Monsieur BRAVARD Louis, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 28 mars 2026

Présents : BRAVARD Louis, PIREYRE Sophie, MICHEL José, RELLIER Arlette, SERGERE Benoit, CHOMETTE Monique, GENEIX André, DESBRE Sylvie, CLEMENCON Sylvie, BARGE Cyril, CHANDEZE Stéphanie, PIREYRE Romain, MAILLER Gaëlle, DE CARVALHO Thomas

Secrétaire de séance : PIREYRE Sophie

Procurations : BARNERIAS Thomas à DE CARVALHO Thomas

COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle que les commissions communales comprennent à la fois les commissions municipales et les commissions extra-municipales.

Vu l'article L2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former des commissions municipales chargées d'étudier les questions soumises au conseil. Le conseil municipal décide des commissions, fixe le nombre de conseillers qui y siégeront et les désigne.

Ainsi, Seuls des élus municipaux peuvent en être membres. Les membres sont désignés par vote à bulletin secret, sauf si une seule liste est présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement (art L2121-21).

N° 20260402-03

1) **Commissions municipales**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité* :

** **FIXE le nombre de commissions à 7 et fixe le nombre dans chacune des commissions**, comme ci-après :

- Commission « Finances, budget, contentieux » : 5 membres ;
- Commission « Projets structurants/aménagement de *l'espace (voirie, réseaux, urbanisme, bâtiments communaux, espaces publics)*, environnement/développement durable/agriculture » : 8 membres ;
- Commission « Enfance/jeunesse/école et vie communale *(animations, associations, tourisme, loisirs) » :* 8 membres ;
- Commission « Sécurité/défense *(DICRIM, incendie, ERP ..) » :* 5 membres ;
- *Commission «* Communication/Bulletin municipal » : 3 membres ;
- Commission « Conseil Citoyens » : 5 membres ;

** **DESIGNE les membres de chaque commission** :

Commission « Finances, budget, contentieux »	Arlette RELLIER ; Sylvie DESBRE ; Sophie PIREYRE ; José MICHEL ; Benoit SERGERE ;
Commission « Projets structurants/aménagement de *l'espace (voirie, réseaux, urbanisme, bâtiments communaux, espaces publics)*, environnement/développement durable/agriculture »	Romain PIREYRE ; André GENEIX ; Sylvie CLEMENCON ; José MICHEL ; Cyril BARGE ; Monique CHOMETTE ; Arlette RELLIER ; Benoit SERGERE ;
Commission « Enfance/jeunesse/école et vie communale *(animations, associations, tourisme, loisirs) »*	Monique CHOMETTE ; Stéphanie CHANDEZE ; Sylvie DESBRE ; Sylvie CLEMENCON ; Arlette RELLIER ; André GENEIX ; Sophie PIREYRE ; Cyril BARGE ;
Commission « Sécurité/défense *(DICRIM, incendie, ERP ..) »*	André GENEIX ; Sylvie DESBRE ; José MICHEL ; Benoit SERGERE ; Romain PIREYRE ;

N° 20260402-03

Commission « Communication/Bulletin municipal »	Stéphanie CHANDEZE ; Sophie PIREYRE ; Monique CHOMETTE ;
Commission « Conseil citoyens »	Monique CHOMETTE ; Cyril BARGE ; Sylvie CLEMENCON ; André GENEIX ; José MICHEL ;

*POUR : 12 ABSTENTION : 3

2) Commissions extra-municipales.

Les commissions extra-municipales permettent d'associer les administrés à la préparation des décisions prises par le conseil. Elles n'ont aucun pouvoir de décision.

Il convient de créer une **Commission communale des impôts directs (CCID) :**

La CCID est composée de Monsieur le Maire ou de son adjoint délégué qui en a la Présidence, ainsi que 6 commissaires et 6 suppléants nommés par le directeur régional/départemental des finances publiques.

Pour parvenir à cette nomination le conseil municipal doit proposer une liste de 12 contribuables titulaires et de 12 contribuables suppléants au directeur régional/départemental des finances publiques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

** **NOMINE** les contribuables suivants :

N° 20260402-03

Liste des personnes proposées pour participer à la CCID

(Commission Communale des Impôts Directs) :

	Nom	Prénom	Adresse	Code Postal	Ville	
	BRAVARD	**Louis**	**30, rte de Noalhat**	**63 290**	**Paslières**	**Maire**
1	PIREYRE	Sophie	15, chemin de Montpeyroux	63 290	Paslières	Titulaire
2	SERGERE	Benoit	4, chemin de Lavort	63 300	Dorat	Titulaire
3	RELLIER	Arlette	85, route de l'Olliére	63 300	Dorat	Titulaire
4	GENEIX	André	16, route de la Dore	63 300	Dorat	Titulaire
5	DESBRE	Sylvie	6, route de Bourgeade	63 300	Dorat	Titulaire
6	MICHEL	José Luis	10, route d'Iloa	63 300	Dorat	Titulaire
7	CHOMETTE	Monique	55, route de l'Ollière	63 300	Dorat	Titulaire
8	PIREYRE	Romain	31, rue des Dalhias	63 190	Orléat	Titulaire
9	CLEMENCON	Sylvie	19, route de Bourgeade	63 300	Dorat	Titulaire
10	BARGE	Cyril	24, route de l'Ollière	63 300	Dorat	Titulaire
11	CHANDEZE	Stéphanie	7, route d'Iloa	63 300	Dorat	Titulaire
12	AYNARD	Jean-Pierre	40, route de l'école	63 300	Dorat	Titulaire
1	TALVA HOSPITAL	Annick	10, route de la Dore	63 300	Dorat	Suppléant
2	FAURE	Cédric	65, route des Ollière	63 300	Dorat	Suppléant
3	GOURBERT	Dominique	13, chemin des Pierres	63 300	Dorat	Suppléant
4	DOUROURE	Pierre	89, route de Ollière	63 300	Dorat	Suppléant
5	SAUZEDDE	Yves	11 route de l'Ollière	63 300	Dorat	Suppléant
6	SAUZEDDE	Anne-Marie	11 route de l'Olliére	63 300	Dorat	Suppléant
7	ASTAIX	Valérie	6, route de Bourgeade	63 300	Dorat	Suppléant
8	SERGERE	Audrey	4, chemin de Lavort	63300	Dorat	Suppléant

9	CLEMENCON	Éric	19, route de Bourgeade	63300	Dorat	Suppléant
10	POMMEYROL	Cécile	4, route de l'école	63300	Dorat	Suppléant
11	BENARD	Jean-Claude	3, Impasse de Boudet	63 300	Dorat	Suppléant
12	MASION	Christophe	1, Impasse de Boudet	63 300	Dorat	Suppléant

3) Commission d'appel d'offres :

Vu les dispositions de l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle que la commission d'appels d'offres (CAO) est chargée d'examiner les offres faites par les candidats à un marché public.

La commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3500 habitants doit comporter, en plus du maire, président, **3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.**

Après calcul, la liste municipale majoritaire dispose de 2 sièges et la liste d'opposition 1 siège.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

** **DESIGNE les membres titulaires** de la commission d'appel d'offres :
Sophie PIREYRE ; Sylvie DESBRE ; Thomas DE CARVALHO ;

** **DESIGNE les membres suppléants** de la commission d'appel d'offres :
José MICHEL ; Benoit SERGERE ; Gaëlle MAILLER ;

N° 20260402-03

4) Comité consultatif : Action Sociale

Vu L'article L2143-2 « Le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales.

Sur proposition du maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire. »

Le maire propose de fixer à 4 membres le comité consultatif action sociale et propose comme membres : Monique CHOMETTE, Cyril BARGE, Sylvie CLEMENCON et Arlette RELLIER.

Le maire propose que ce comité soit présidé par Monique CHOMETTE.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

** **ACCEPTE** la création d'un comité consultatif action sociale ;

** **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire pour la composition de ce comité, à savoir : Monique CHOMETTE, Cyril BARGE, Sylvie CLEMENCON et Arlette RELLIER ;

** **ACCEPTE** que Monique CHOMETTE préside ce comité ;

Pour copie conforme,
Fait à DORAT, le 3 avril 2026

Le Maire,
Louis BRAVARD

MAIRIE DE DORAT (Puy-de-Dôme)

La secrétaire de séance,
Sophie PIREYRE

Certifié exécutoire

Reçu en sous-préfecture

Le : 3 avril 2026

Le Maire,
Louis BRAVARD

MAIRIE DE DORAT P.F. (Puy-de-Dôme)